

## REUNION DU 17 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 juin à 20 H 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de Cuhon dûment convoqué  
S'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire  
Sous la Présidence de M. GARANGER Philippe, Maire.

**Date de convocation** : le 11 juin 2021

**Secrétaire** : M. POISSON Eric

**Présents** : M. GARANGER Philippe, M. LE BRAS André, M. MEUNIER Jérémie, M. BIGOT Florent, M. BOURDIER Olivier, MME LUNEAU Véronique, M. POISSON Eric, MME PLAIRE Alégria, MME EUZENAT Annick, M. GREMILLET Julien



### **- INTERVENTION DE M. FAUTRAT Guillaume : PORTRAIT D'UN ARTISAN, D'UN AGRICULTEUR :**

Suite à la réunion du 20 mai dernier, M. le Maire a invité M. FAUTRAT Guillaume afin qu'il explique son projet de portrait d'un artisan ou d'un agriculteur de la commune.

M. FAUTRAT propose de prendre plusieurs photos de la personne à mettre en valeur et faire connaître son activité afin d'alimenter le site Internet de la commune ou de constituer un album photos avec évidemment accord de la personne concernée.

M. FAUTRAT réaliserait cette démarche à titre gratuit mais souhaite que son nom figure sur les photos.

Après discussion, le Conseil Municipal souhaite savoir si M. FAUTRAT réalise que des photos ou s'il prévoit un écrit avec les photos et décide donc de voir le résultat d'un portrait fini afin de prendre sa décision.

### **- DEVIS BROYAGE FOSSES :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le broyeur de la commune est hors d'usage et qu'il convient de trouver une solution pour l'entretien des fossés.

Il signale que l'achat d'un nouveau broyeur reste un investissement très important et propose de faire réaliser les travaux de broyage par une entreprise spécialisée.

Il informe qu'il a en sa possession 2 devis pour la réalisation de ces travaux.

- Entreprise BOURDON de Chouppes : broyage fossés sur 10 km environ une fois par an pour un montant de 2 200.00 € HT soit 2 640.00 € TTC

- Entreprise DESCHAMPS de Gourgé : broyage fossés sur 10 km environ et passage du lamier sur 500 m environ 1 fois par an pour un montant de 1 560.00 € HT soit 1 872.00 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient l'entreprise DESCHAMPS pour la réalisation des travaux de broyage des fossés.

**- SOREGIES : ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un mail de la SOREGIES proposant aux Mairies l'achat d'anciens motifs lumineux de Noël au prix de 50 € HT soit 60 € TTC.

Le Conseil souhaite l'installation de motifs lumineux aux lieux-dits Poué et la Bourrelière dans un premier temps et décide donc à l'unanimité des membres présents l'achat de 10 motifs au prix de 60 € TTC l'unité.

**- LAVE-VAISSELLE SALLE POLYVALENTE :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le lave-vaisselle de la salle polyvalente ne fonctionne plus car il a une fuite d'eau au niveau du bas de la cuve sur les tôles pliées d'usine.

Le technicien de OUEST OCCASION signale que le lave-vaisselle n'est pas réparable.

Le Conseil Municipal réfléchit pour trouver une solution.

**- REMBOURSEMENT CARBURANT A M. LE MAIRE :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le 11 juin 2021 il a utilisé sa carte bancaire personnelle afin de payer le carburant nécessaire pour l'utilisation du broyeur à végétaux prêté par la Communauté de Communes du Haut Poitou à la commune de Cuhon car le magasin AUCHAN de Mirebeau n'assurait pas de permanence à la pompe à essence et donc aucun moyen de se procurer du carburant.

Soit un montant de 66.53 € qui correspond à l'achat de 42.43 litres à 1.568 €.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de rembourser à M. GARANGER Philippe, Maire de Cuhon, la somme de 66.53 €.

**- ECLAIRAGE PUBLIC DE LA ZONE ARTISANALE DE LA BOURRELIERE :**

Le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la réunion du 20 mai dernier, il a rencontré, accompagné de M. LE BRAS André, les 3 entreprises de la zone artisanale de la Bourrelière (M. DEFOIS Cyrille entreprise QUALIPRO TP 86, l'entreprise AUNEAU et M. OUVRARD Tanguy) afin de connaître leur besoin concernant l'éclairage de la zone artisanale.

M. Le Maire et M. LE BRAS ont informé les entreprises que lors de sa réunion du 20 mai dernier, le Conseil Municipal avait pris la décision de diminuer le temps d'éclairage c'est-à-dire allumage de 19h 00 à 23 h00 et de 6 h 30 à 8 h 30 (solution la moins onéreuse) à compter de juillet jusqu'à décembre 2021 afin de comparer avec le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

2&

Les 3 entreprises sont favorables pour effectuer des économies d'énergie mais ne souhaitent pas l'arrêt de l'éclairage de la zone artisanale de 23h00 à 6h30 car ils craignent les cambriolages.

Après discussion M. le Maire et M. LE BRAS proposent de se renseigner auprès de la SOREGIES pour savoir s'il est possible de dissocier l'éclairage de la zone artisanale du reste de l'éclairage public de la route Océane

#### **- QUESTIONS DIVERSES :**

- Remerciements Alexine LARRIU : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de remerciements de Mlle LARRIU Alexine concernant la subvention de 150 € accordée par le Conseil Municipal.

- Travaux salle polyvalente : le Maire informe le Conseil Municipal que la peinture extérieure de la salle polyvalente est terminée ainsi que différents petits travaux de finition à l'intérieur de la salle.

- Communauté de Communes du Haut Poitou : le Maire informe le Conseil des différentes réunions des commissions qui ont eu lieu à la CCHP.

- Application ILLIWAP : le Maire informe le Conseil qu'un représentant de la Société ILLIWAP l'a contacté afin de proposer à la population de suivre l'actualité de Cuhon (événements, réunions, fêtes de village, alerte météo, coupure électricité, eau...) en temps réel avec l'application Illiwap sur le téléphone portable ; le Conseil doit consulter l'application afin de déterminer l'utilité ou pas de ce service.

- Terrain M. BOIVIN Yves : Le Maire informe le Conseil que M. BOIVIN Yves est propriétaire d'une parcelle cadastrée ZN 209 de 8810 m<sup>2</sup> située « au Poirier » sur laquelle il vient de faire abattre des peupliers.

M. BOIVIN est vendeur de son terrain et demande si la commune serait intéressée pour l'acheter.

Le Conseil souhaite réfléchir et veut connaître le prix de la remise en état du terrain afin de faire une proposition à M. BOIVIN.

